

ANNEXE - RAPPEL DES DATES S'APPLIQUANT A LA FIN DE LA GESTION 2009

ORDONNATEURS		DATES LIMITES
Crédits de personnel en paiement sans ordonnancement préalable		
- Délégations de crédits (en AE=CP)		samedi 31 octobre 2009
- Communication, par les comptables du Trésor, des états de consommation des crédits issus de la pré-liquidation de la paye		jeudi 3 décembre 2009
- Mise en place effective des crédits complémentaires au moyen de délégations de crédits (en AE=CP) justifiées par les ajustements identifiés lors de la pré-liquidation de la paye		jeudi 10 décembre 2009
Crédits de personnel avec ordonnancement préalable		
- Délégations de crédits (en AE=CP)		lundi 30 novembre 2009
- Engagements, ordonnances et mandats de paiement		vendredi 18 décembre 2009
Crédits autres que de personnel		
- Délégations d'AE et CP		lundi 30 novembre 2009
- Affectations d'AE relatives à l'investissement		jeudi 10 décembre 2009
- Ordonnances et mandats de paiement		jeudi 10 décembre 2009
- Engagements		jeudi 31 décembre 2009
COMPTABLES		CLÔTURE
- Comptables principaux et spéciaux et Recette Générale des Finances de Paris (RGF) – volet dépenses		jeudi 7 janvier 2010
- Comptables principaux et spéciaux et Recette Générale des Finances de Paris (RGF) – volet recettes		lundi 11 janvier 2010
- Trésorier payeur général pour l'étranger		jeudi 7 janvier 2010
- Départements comptables ministériels n'ayant pas à traiter d'opérations de la LFR 2009 et utilisant le système Chorus		jeudi 31 décembre 2009
- Départements comptables ministériels n'ayant pas à traiter d'opérations de la LFR 2009 et n'utilisant pas le système Chorus		jeudi 7 janvier 2010
- Départements comptables ministériels ayant à traiter des opérations de la LFR 2009		vendredi 8 janvier 2010
- Département comptable ministériel MINEJE / MBCPFPRE		
- pour les PSR UE et la compensation redevance audiovisuelle		mercredi 13 janvier 2010 (12h00)
- autres opérations		vendredi 8 janvier 2010

Les dates de la présente circulaire figureront également dans la note de service «Les comptes annuels de l'État » rédigée par les services de la DGFIP.